COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 30 octobre 2023

***SEANCE CONSACREE à L’ORDRE DU JOUR SUIVANT****:*

1. **Compte rendu de la précédente séance**
2. **Finances communales :**
* **Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024**
* **Dissolution du budget annexe le petit bistrot : délibération de clôture reprise des excédents sur le budget communal**
1. **Approbation de la modification des horaires de travail des agents communaux à compter du 1er octobre 2023**
2. **Contrat de location : bail à usage commercial ancien local de l’épicerie**
3. **Délégation de service public :**

**- Cessation d’activité des délégataires à compter du 31 décembre 2023 - Décision administrative sur l’avenir du bar restaurant**

1. **Tarifs et fonctionnement du gîte de l’ancien presbytère**
2. **Choix des essences arbustives et arborées de la pépinière départementale**
3. **Présentation des rapports annuels RPQS du service de l’eau potable et de l’assainissement exercice 2022**
4. **Notification rapport d’évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir**
5. **Notification rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés exercice 2022**
6. **Questions diverses**

Le trente octobre deux mille vingt-trois à quinze heures, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Anrigo Michel, Maire de Coustouges.

Étaient présents outre le Maire sus nommé :

MM les conseillers municipaux : MIRALLES Richard, IGLESIAS Marc, GARRIGUE Michel, BECK Martine, et GIE Florence.

A été nommé secrétaire : IGLESIAS Marc

**1°) Compte rendu de la séance précédente**

Aucune autre observation n’est formulée par les membres du conseil municipal, le compte rendu est adopté à l’unanimité.

**2) Finances Communales**

Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024

 En application de la loi NOTRE (nouvelle organisation territoriale de la République), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles. Cette nomenclature et le logiciel associé deviendront le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Le conseil municipal adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la commune de COUSTOUGES, à compter du 1er janvier 2024.

Autorise le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Vote pour à l’unanimité

Dissolution du budget annexe le petit bistrot : délibération de clôture :

Par délibération en date du 25 novembre 2022, le conseil municipal a acté la dissolution du budget annexe « le petit Bistrot » ainsi que la reprise des activités et des comptes sur le budget principal de la commune.

Le compte administratif et le compte de gestion 2022 du budget annexe le petit bistrot ont été approuvé le 7 avril 2023 et laissent apparaître les résultats suivants :

**Résultat de la section fonctionnement - 914.62 €**

**Résultat de la section d’investissement : 2 948.30 €**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents :

- Procède à la clôture définitive du budget annexe le petit bistrot ;

- Transfère les résultats du compte administratif 2022 constatés ci-dessus au budget principal de la Commune exercice 2024 soit une affectation de résultat de fonctionnement - 914.62 € ;

- Réintègre l’actif et le passif du budget annexe dans le budget principal de la Commune.

1. **Approbation de la modification des horaires de travail des agents communaux à compter du 1er octobre 2023**

M. Le Maire rappelle que la collectivité a souhaité modifier les horaires de travail pour assurer la continuité du service.

Il a été proposé aux agents communaux d’effectuer leurs missions sur les plages horaires suivantes : De 8h à 12h et de 13h à 16h30

M. le Maire précise que les agents ont donné leur accord sur les horaires proposés, et que le Comité Social Territorial (CST) en séance du 27/06/2023 a donné un avis favorable.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, de bien vouloir adopter la mise en place des horaires proposées à savoir : 8h à 12h et de 13h à 16h30 pour l’ensemble des agents communaux à compter du 1er octobre 2023

Vote pour à l’unanimité

1. **Contrat de location : bail à usage commercial ancien local de l’épicerie**

Vu la proposition présentée par Mme Valérie Davin pour la location commerciale d’un local commerciale appartenant à la commune pour l’exploitation d’une activité artistique « transformer et sublimer le carton »,

Vu les discussions et négociations conduites par Monsieur le maire en vue de la conclusion d’un bail commercial,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Décide d’attribuer un bail commercial à Mme Davin Valérie pour l’exploitation de son activité commerciale

Autorise le Maire à rédiger et à signer le bail commercial et tout document afférent à ce dossier.

1. **Délégation de service public :**

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Olivier Lenglet qui assure la gérance du point multi-services bar-restaurant depuis le 15 juin 2022, a décidé, pour des raisons personnelles, de mettre fin à la délégation de service public à compter du 1er janvier 2024.

Considérant qu’il convient d’assurer la continuité du service public. Compte tenu de la situation compliquée du bon fonctionnement du point multi-services bar restaurant et des multiples problèmes rencontrées dans la gestion et l’exploitation de cette activité commerciale :

Trois possibilités sont proposées :

1er approche : renouvellement d’un appel d’offre Délégation de Service Public (DSP)

2ème approche : vente des murs et des équipements cuisine et du mobilier

3ème approche : Contrat à bail commercial

Notre commune recherche le meilleur fonctionnement de l’ensemble commercial dans l’intérêt de tous. Elle se doit de prendre toutes les précautions afin d’obtenir les garanties et conseils juridiques.

Un long débat est lancé sur l’avenir de ce commerce.

Compte tenu de l’importance de ce sujet, et sur proposition du Maire, le conseil municipal décide, à l’unanimité des membres, de mener une étude approfondie afin de présenter un avant-projet lors du prochain conseil municipal. Ce qui nous permettra de définir ensemble les différentes sujétions et propositions pour assurer au mieux la gestion du point multi-services bar restaurant.

ADOPTE A L’UNANIMITE

1. **Tarifs et fonctionnement du gîte de l’ancien presbytère**

La commune s’apprête maintenant à mettre en location le gîte, entièrement aménagé et équipé pour recevoir 8 personnes. Il précise que la salle commune située au Rdc, permet d’accueillir les locataires mais aussi les villageois et les touristes de passage pour des animations et des moments de partages.

M. le Maire rappelle que le gîte est composé de 4 chambres équipées de sa propre salle de douche et WC. La cuisine composée d’un coin repas et le salon sont communs. Un jardin est présent et accessible à tous. L’ensemble du gîte est aménagé avec des meubles de qualité dont tous les critères (environnement, aménagement, conception d’ensemble, décoration, équipements) répondent aux normes demandées pour un éventuel classement auprès des gîte de France de notre département.

Il insiste sur le fait essentiel pour l’action municipale, d’accroitre, dans l’intérêt général de la commune, l’accueil de la population touristique.

Le fonctionnement sera le suivant : chaque location doit être signaler au secrétariat de la Mairie (horaires d’accueil de la mairie) et doit faire l’objet d’un contrat de location conformément à l’article L.324-2 du code du tourisme. Ce contrat comportera le prix demandé et sera complété d’un état descriptif des lieux loués. L’accueil et l’entretien de la bâtisse sont sous la responsabilité de la municipalité. La remise des clés pourrait se faire par la mise en place d’une boite à clefs.

Il convient d’appliquer des tarifs spécifiques de location en fonction des saisons et avec des tarifs dégressifs en fonction de groupes. Des tarifs pour les services supplémentaires : location de draps, linge de toilettes, service ménage de fin de séjour, équipements pour bébé sont à fixer. La taxe de séjour sera appliquée par nuitée et par personne.

M. Le Maire présente l’étude des tarifs qu’il a réalisée.

Le gite doit faire l’objet d’une promotion touristique sur notre site internet.

Il convient de réfléchir sur le fonctionnement de l’accueil des locataires : arrivées et départs, notamment le week-end.

Compte tenu de l’importance de ce sujet, et sur proposition du Maire, le conseil municipal décide, d’étudier et d’élaborer les tarifs définitifs à appliquer pour la location du gîte. Ils feront l’objet d’un nouveau débat lors du prochain conseil municipal.

ADOPTE A L’UNANIMITE

1. **Embellissement des espaces verts : demande de végétaux auprès de la pépinière Départementale**

Le Maire informe le conseil municipal qu’il y a lieu délibérer afin de bénéficier de l’aide du conseil départemental en matière d’obtention de végétaux consacrés à l’embellissement des espaces verts communaux ouverts ou accessibles au public.

Voici la liste suivante présentée par l’association « les coquelicots » qui seraient nécessaire à cet objet :

**Arbustes pour haies parcs et jardins :**

ABELIA : 1

ARBOUSSIERS : 2

GRENADIER A FLEURS : 1

LAURIER TIN (VIBURNUM) : 2

COTONEASTER FRANCHETTI : 1

ALTHEA (HIBISCUS) : 6

NOISETIER : 1

CORNOUILLER SANGUIN : 1

CORNOUILLER BLANC : 1

LAVANDE OFFICINALE : 6

**Plantes basses couvre sol**

LAVANDE ASPIC : 2

ROMARIN RAMPANT : 4

IMMORTELLE D’ITALIE : 2

**Arbustes grimpants** :

JASMIN D’HIVER BLANC : 6

ADOPTE A L’UNANIMITE

1. **Présentation des rapports annuels RPQS du service de l’eau potable et de l’assainissement exercice 2022**

Le conseil municipal ADOPTE à l’unanimité les rapports annuels exercice 2022 sur le prix et la qualité du service public d’eau potable et de l’assainissement pour la commune de Coustouges, qui seront mis avec sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

Michel Garrigue a participé à la commission de travail eau et assainissement le 15 septembre 2023 : ordre du jour était le suivant :

Tarification de l’eau et de l’assainissement en 2023 et projet d’organisation du service eau et assainissement

Les tarifs seront en hausse pour 2024 pour diverses raisons notamment par rapport à l’augmentation coût de l’électricité

Part fixe assainissement et eau : lissage sur toutes les communes.

Tarif prix de l’eau et de l’assainissement en hausse pour toutes les communes.

Emplois CCHV : 3 agents

1 agent St Laurent de Cerdans transféré CCHV depuis 2020 / 1 nouvel agent de Prats de Mollo transféré CCHV et 1 recrutement.

Equivalent temps plein pour exploitation courante : 0.10 / 161 Heures/an soit 3h par semaine au 01/01/2024. (Précédemment 193h/an - équivalent temps plein pour exploitation courante 0.12).

Tarif de l’heure 22€ TTC soit un remboursement annuel à prévoir pour 2024 de 3542.00 € vs 4246.00 € en 2023.

Jusqu’à présent, nous avions la Possibilité de demander un remboursement des interventions exceptionnelles sur justification. En 2024, Les tâches non exécutées par nos employés le seront par les employés du service de l’eau de la CCHV.

1. **Notification rapport d’évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir**

Rapport de la CLECT / transfert compétence « cantines scolaires » modification des statuts

Lecture à l’assemblée du rapport de la CLECT du 19 septembre 2023 concernant la modification des statuts du transfert de compétences des cantines scolaires.

Il s’agit du rapport d’évaluation des charges transférées correspondant à la rétrocession de la compétence « cantines scolaires » à la commune d’Amélie-les-Bains. Le montant total (coût net de fonctionnement majoré des charges annualisées d’investissement) des charges transférées de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir à la commune d’Amélie-Les-Bains-Palalda au titre des cantines scolaires a été évalué à 87 709 €. Le présent rapport est à soumettre aux conseillers municipaux

ADOPTE A L’UNANIMITE

1. **Notification rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés exercice 2022**

Par délibération en date du 14 septembre 2023, le conseil communautaire de la communauté de communes du Haut-Vallespir a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de gestion et de prévention des déchets ménagers et assimilées pour l’exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilées et après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents et représentés approuve à l’unanimité le rapport annuel 2022 soumis à son examen.

1. **Questions diverses**

Demande d’occupation temporaire épicier ambulant : proposition de service de proximité alimentaires et autres sous forme de petit commerce ambulant. Proposition adoptée à l’unanimité.

Remerciements : Mme Sylvie Collin, Présidente de l’association CEM remercie l’ensemble des membres du conseil municipal pour le soutien financier de 300 €. Invitation des membres du conseil municipal pour le concert du samedi 2 décembre.

Célébration d’une messe par un prêtre de Barcelone à Eglise de Coustouges : Le samedi 4 novembre et dimanche 5 novembre 2023. Richard doit nous fournir des renseignements pour préparer une affiche.

ACCA Coustouges : demande de parution sur facebook « coustouges 66 », informations sur les secteurs de battues de Coustouges. Approuvée à l’unanimité.

Demande de location de logement :

La mairie a reçu deux demandes de location de logement : pas de logement disponible dans l’immédiat.

Syndicat Pays D’art et d’histoire :

Florence Gié informe les conseillers qu’elle s’est rendue à la réunion du Pays d’art et d’histoire le 23 octobre dernier. Ces réunions s’adressent aux communes Françaises mais aussi aux communes de la Catalogne et se déroulent en catalan. Elles étaient précédemment traduites en Français mais ce n’est plus le cas. Par conséquent, Florence qui ne comprend pas le catalan demande à Marc Iglésias de bien vouloir y participer ou bien s’il ne peut pas s’y rendre de leur fournir un pouvoir.

Commissions extra-municipales :

M. le Maire propose de créer des commissions extra-municipales comme lors de son précédent mandat. [Elles sont composées de citoyens concernés par les sujets traités](https://www.bing.com/ck/a?!&&p=b88dd2278806a730JmltdHM9MTcwMTIxNjAwMCZpZ3VpZD0xZjEyYTE5OS03OWYwLTY1NGEtMzI3YS1iMjU1Nzg4OTY0MzgmaW5zaWQ9NTU5MQ&ptn=3&ver=2&hsh=3&fclid=1f12a199-79f0-654a-327a-b25578896438&psq=commission+extra+municipale+d%c3%a9finition&u=a1aHR0cHM6Ly93d3cubWFpcmllLXNhaW50cmVteWRlcHJvdmVuY2UuY29tL21haXJpZS1jaXRveWVubmV0ZS9kZW1vY3JhdGllLXBhcnRpY2lwYXRpdmUvY29tbWlzc2lvbnMtZXh0cmFtdW5pY2lwYWxlcy8&ntb=1). [Les commissions extra-municipales ont pour objectif d’associer les citoyens à la réflexion sur les grands thèmes de la vie communale, de leur permettre de s’informer sur les affaires de la commune, d’entretenir le dialogue avec leurs élus, de faire des propositions et d’émettre des avis sur les affaires communales](https://www.bing.com/ck/a?!&&p=3f1b10ce0b52a353JmltdHM9MTcwMTIxNjAwMCZpZ3VpZD0xZjEyYTE5OS03OWYwLTY1NGEtMzI3YS1iMjU1Nzg4OTY0MzgmaW5zaWQ9NTU5Mw&ptn=3&ver=2&hsh=3&fclid=1f12a199-79f0-654a-327a-b25578896438&psq=commission+extra+municipale+d%c3%a9finition&u=a1aHR0cHM6Ly93d3cuZnJlcXVlbmNlY29tbXVuZS5mci9sdW5kaXMtZW4tY29tbXVuL3BvdXJxdW9pLWV0LWNvbW1lbnQtY3JlZXItZGVzLWNvbW1pc3Npb25zLWV4dHJhLW11bmljaXBhbGVzLw&ntb=1). Information à publier dans le bulletin municipal. Mise en place dès 2024.

Repas des aînés :

Le repas aura lieu samedi 16 décembre à la salle Nostra Terra. Repas préparé par Olivier

Les personnes ayant 70 ans et +, domiciliées sur la commune y sont conviées.

Inscriptions au secrétariat de la Mairie 04 68 39 51 01.

Intégrer les membres des associations.

Rencontre européenne de ferronnerie d’art :

L’association de ferronnerie catalane organise chaque année une rencontre européenne de ferronnerie d’art. Lors de chaque rencontre l’association offre à des communes de la route du fer, deux sculptures réalisées devant le public.

M. Pierre Descossy Conseil Municipal de St Laurent de Cerdans a proposé en accord avec M. David Planas que la sculpture soit offerte à la commune de Coustouges en 2025. Pour l’heure nous ne savons pas s’il y a un thème. Trouver un endroit pour la mettre (voir parcelle vers la retirade).

Marc effectuera de toutes les démarches avec Pierre Descossy.

Finaliser le stationnement sur la place :

- Panneau handicapé à installer devant le presbytère et marquage au sol

- marquage au sol parking devant chez Mme Marquillanes.

Syndicat mixte Canigou grand site :

Vérifier le traçage des chemins présentés sur la carte. Possibilité de proposer d’autres connexions, Michel Garrigue souhaite proposer un nouveau chemin vers le captage d’eau. Ajouter ou corriger les centres d’intérêts. M. le Maire préparera une carte plus claire pour travailler sur ce dossier.

Proposition de Mme Picot Laetitia :

Mme Picot a fait part à deux conseillers municipaux, sa volonté d’acquérir la parcelle A842 appartenant à la commune et faisant partie intégrante de l’aire de jeux communale. Le conseil municipal ne souhaite pas donner une réponse favorable à sa demande. Elle recevra un courrier l’informant de cette décision.

Récupération de cartons :

Pas de création de bac récupérateur de cartons. Les cartons doivent être découpés par les administrés pour qu’ils puissent rentrer dans le container prévu à cet effet.

Pour info : Mme Valérie Davin récupère des cartons pour ses créations.

M. le Maire clôture la séance à 17 heures